



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versement d'une prime exceptionnelle aux professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux

Paris, le 8 mai 2020

L'engagement des professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux a permis de faire face à l'épidémie liée au COVID-19 et de prendre en charge des populations particulièrement fragiles ou précaires. Ils ont accompagné et accompagnent encore nos concitoyens avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme.

Afin de reconnaître pleinement leur très forte mobilisation et leur participation à la gestion de la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé le financement par l'Assurance maladie d'une prime exceptionnelle aux professionnels présents durant la crise, quel que soit leur statut, de tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ainsi que des établissements et services accompagnant les personnes adultes et enfants en situation de handicap qui sont financés ou co-financés par l'assurance maladie.

Pour ces professionnels, qui ont travaillé dans les trente-trois départements les plus touchés par l'épidémie, la prime sera de 1500 euros. Pour les professionnels des autres départements, elle sera de 1000 euros.

Cette prime sera versée dans les prochaines semaines. Elle ne sera ni imposable ni soumise à prélèvements sociaux.

Au total, c'est un effort exceptionnel de près de 700 millions d'euros qui sera consenti par l'Assurance maladie.

S'agissant des autres professionnels des structures médico-sociales financées intégralement par les collectivités territoriales, les échanges se poursuivent avec ces dernières pour la reconnaissance de leur engagement auprès de nos concitoyens. De la même façon, les échanges se poursuivent avec les collectivités territoriales concernant les professionnels de l'aide sociale à l'enfance (dont les assistants familiaux) fortement mobilisés durant la crise.

Partout en France, la crise sanitaire a eu des impacts sur le travail des professionnels sociaux et médico-sociaux, qui se sont mobilisés et ont su s'adapter pour accompagner les personnes et les familles aux besoins particuliers.

Contacts presse réservés aux journalistes :

Secrétariat presse du Cabinet d'Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées
seph.communication@pm.gouv.fr
01 40 56 88 02